



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

UFR des Sciences Economiques de Gestion, de Géographie et d'Aménagement des Territoires

Compte-rendu du conseil d'UFR du 16 novembre 2018

13h30 salle des Actes (rez de chaussée – bâtiment D)

Membres présents (par collège) :

Collège A : Patrice CARO, Nicolas LE PAPE, Philippe MADELINE, Olivier MAQUAIRE, Boniface MBIH, Vincent MERLIN, Fabrice VALOGNES

Collège B : Clémence CHRISTIN, Muriel GILARDONE, Fabien GUILLOT, Stéphane VALOGNES

Collège C (BIATSS) : Françoise CLOUET, Céline WARNIER

Collège D (usagers) :

Collège E (personnalités extérieures) : Frédéric CARLUER, Sébastien DUVAL-ROCHER

Procurations : Eva AZOULAY-GALLO à Stéphane VALOGNES
Bruno DROUOT à Muriel GILARDONE
Nicolas BLANPAIN à Françoise CLOUET
Laure BATAILLE à Céline WARNIER

Excusés : Eva AZOULAY-GALLO, Laure BATAILLE, Nicolas BLANPAIN, Bruno DROUOT, Jean-Sébastien PENTECÔTE

Membre de droit avec voix consultative : Nathalie BUREL

Nicolas Le Pape souligne la présence de Patrice CARO, Professeur de géographie, nouveau membre élu du collège A et lui souhaite la bienvenue pour son entrée au conseil d'UFR.

1– Approbation du procès-verbal du conseil d'UFR du 27 novembre 2018

Le procès-verbal du conseil d'UFR du 27 novembre 2018 est soumis au vote des membres du conseil :

VOTE : 2 ABSTENSIONS 10 POUR

2 – Informations diverses :

- a) Maxime Marie, maître de conférences en géographie, a fait une **demande de CRCT 12 mois** pour la prochaine rentrée. Le directeur d'UFR a donné un avis favorable à cette demande. Frédéric Chantreuil, maître de conférences en économie, a été retenu sur un poste MCF ouvert à la délégation à l'Université de Nouvelle Calédonie (UNC) pour une durée de 2 ans (renouvelable une fois). Le directeur d'UFR a donné un avis favorable à cette demande et a formulé une demande de poste ATER 05 pour la durée de la délégation.
- b) **Les référents** : Muriel Gilardone et Cécile Le Corroller sont référentes de l'UFR pour les transformations pédagogiques. Jean Bonnet est référent RGPD, Daniel Danau référent pour les régimes spéciaux, Stéphane Valognes voudrait partager la fonction référent communication et orientation. La fonction de référent pédagogique formation continue reste vacante au sein de l'UFR depuis mai 2018.
- c) Une **réunion sur les formations à petits effectifs** s'est tenue le 15 novembre au sein de l'UFR en présence de 4 VP (Marc Zabalia, Dominique Kervadec, Alban Lepailleur et Anne Guesdon), de Mme Lorient (DEVE), Franz Vincent (EOI), de la direction de l'UFR et des responsables pédagogiques des 7 formations concernées. Le but de cette rencontre était d'échanger autour des formations concernées et de porter des propositions pour en améliorer l'attractivité.
- d) La **cérémonie de remise des diplômes** se déroulera le 30 novembre. Pierre Denise, Président de l'université de Caen Normandie, sera présent à cette manifestation et prononcera un discours.
- e) Le **salon de l'étudiant** se tiendra les 7 et 8 décembre. L'UFR disposera cette année d'un stand plus grand que l'an passé (sa superficie est doublée et s'élève à 18 m²). Les collègues seront invités à participer à ce salon et à participer à des conférences publiques. Les étudiants seront sollicités pour tenir le stand et répondre aux questions des lycéens et de leurs familles.
- f) Dans le cadre de **l'évolution de l'offre de formation en licence**, l'établissement a proposé la constitution de trois **groupes de travail** ouverts aux directeurs et directeurs-adjoints d'UFR, aux DAC et aux responsables pédagogiques de licence. Se sont inscrits pour l'UFR SEGGAT : Hélène FERRER-VALOGNES, Mériem SAINT-MICHEL, Fabrice VALOGNES, Jean-Sébastien PENTECÔTE, Jean-Michel CADOR, Nicolas LE PAPE. Un premier groupe sur la structuration de la licence a eu lieu le 15 novembre. Fabrice Valognes, inscrit à ce groupe de travail, fait une restitution des principales informations qui ont été communiquées. Les deux autres groupes de travail à venir porteront sur les dispositifs de soutien et sur les compétences transférables. Muriel Gilardone souhaite que ces réflexions puissent se poursuivre au sein de la composante dans le cadre de réunions qui seraient ouvertes à tous.
- g) Les tarifs des prestations réalisées par l'UFR et notamment ceux relatifs aux prestations réalisées dans le cadre de la formation continue pour 2019 sont proposés sans changement par rapport aux tarifs 2018. Ces tarifs sont mis au vote :

VOTE : 0 CONTRE 4 ABSTENSIONS 16 POUR

3 – Capacités d'accueil en L1 et en M1 :

Le nombre de places proposées aux nouveaux entrants pour la rentrée 2019 et dans chacune des deux mentions de licence d'**Economie et de Gestion** est de 150 ce qui porte la capacité d'accueil prévisionnelle globale à 200 pour la prochaine rentrée dans chaque mention. Ces propositions émanent des responsables pédagogiques des formations concernées, du directeur du département d'économie-gestion et des membres du comité de département. Clémence Christin demande pourquoi le nombre de places proposées pour chaque mention est en baisse par rapport à l'an passé. Fabrice Valognes justifie ce choix par l'impossibilité en moyens matériels et humains à pouvoir répondre de manière satisfaisante à une saturation de la capacité d'accueil au-delà de 200 étudiants par mention.

En ce qui concerne la L1 **géographie et aménagement**, en l'absence de directeur de département et de responsable pédagogique de la licence, la proposition émane de la direction de l'UFR. Il est proposé de laisser la capacité d'accueil des nouveaux entrants à 110 et de porter la capacité d'accueil prévisionnelle globale à 140 (contre 130 l'an passé). Cette hausse est justifiée par l'augmentation constatée cette année du nombre de redoublants en L1 de géographie.

Ces propositions sont mises au vote :

VOTE : 1 CONTRE 6 ABSTENTIONS 13 POUR

Les capacités d'accueil (pour les néo-entrants en 2019) proposées en M1 émanent des responsables pédagogiques des parcours et des mentions concernées :

- Mention Economie et Management Publics, capacité d'accueil proposée : 25
- Mention Entrepreneuriat et Management de Projets, capacité d'accueil proposée : 25
- Mention GAED, parcours Environnement, capacité d'accueil proposée : 15
- Mention GAED, parcours Ruralités, capacité d'accueil proposée : 15
- Mention Management Stratégique, parcours BPAC, capacité d'accueil proposée : 19
- Mention MADURA, capacité d'accueil proposée : 20

Olivier Maquaire indique que la capacité d'accueil des deux parcours de la mention GAED lui semble insuffisante et mériterait d'être portée à au moins 20. Fabien Guillot partage ce point de vue. Patrice Caro justifie les capacités d'accueil à 15 étudiants en soulignant que ce chiffre tient compte des possibilités de stage longue durée proposées en fin de M2 ainsi que des débouchés professionnels des parcours. Il ajoute que la capacité d'accueil à 15 a été validée par l'ensemble des responsables pédagogiques en M1 et en M2 des parcours et de la mention considérée.

La proposition de porter de 15 à 20 **la capacité d'accueil de chaque parcours du M1 GAED est mise au vote :**

VOTE : 7 POUR 11 ABSTENTIONS 0 CONTRE

La proposition de l'ensemble des capacités d'accueil en M1 compte tenu du relèvement à 20 **des capacités d'accueil des deux parcours du M1 GAED est ensuite soumise au vote :**

VOTE : 17 POUR 1 ABSTENTION 0 CONTRE

4-Prime d'intéressement à l'activité de formation continue et prime de participation à la recherche contractuelle :

Nathalie Burel distribue en séance le tableau d'attribution des primes et indique que celui-ci a été discuté avec les personnels concernés la veille. Elle informe les membres du conseil que s'agissant de la prime de participation à la recherche contractuelle, seul le laboratoire CREM a réservé une part de FIRC et souhaite l'attribuer uniquement à Mme ZOUAOUI pour un montant de 500€ brut.

S'agissant de la prime d'intéressement à l'activité de formation continue, Nathalie Burel indique que l'enveloppe attribuée à l'UFR est en augmentation de 700€ par rapport à l'an dernier. Le montant de la part variable à répartir entre les agents s'élève à 2 834€ brut.

Sur ce montant, il est proposé d'attribuer un montant forfaitaire de 150€ brut pour le référent formation continue de l'UFR, le reste de la somme est divisé en parts égales entre les personnels des pôles finance, scolarité et la directrice administrative.

Fabien Guillot s'abstient car il indique être contre les primes au mérite. Nathalie Burel précise qu'il ne s'agit pas d'une prime au mérite car la répartition est égalitaire entre les agents sauf pour le forfait attribué au référent formation continue qui s'apparente à une prime liée à la mission spécifique que l'agent exerce pour l'UFR.

Françoise Clouet indique qu'elle est contre la prime par « tâche » et souhaite que le FIRC soit utilisé pour le fonctionnement des laboratoires. Elle indique également qu'elle est contente pour Mme Zouaoui car cela compense la prime de recherche qu'elle n'a pas eu alors qu'elle avait les années requises. Clémence Christin approuve le versement de la prime de participation à la recherche contractuelle pour Mme Zouaoui sur la base des mêmes arguments.

VOTE : 11 POUR 7 ABSTENTIONS 0 CONTRE

5 – Questions diverses :

Olivier Maquaire manifeste son étonnement à apprendre que la responsable du pôle scolarité et qu'une gestionnaire de diplôme soient toutes deux en télétravail le même jour de la semaine. Il souligne que cette situation lui paraît incompatible avec un accueil satisfaisant des étudiants. Fabien Guillot partage ce point de vue et indique que l'ancien directeur administratif de la composante avait indiqué que le poste de responsable de scolarité était incompatible avec le télétravail.

Nathalie Burel indique qu'il s'agit là d'un avis personnel de l'ancien directeur administratif, cet argument n'est pas opposable à l'accès au télétravail.

Elle précise que le dispositif du télétravail est mis en place à l'université suite à la publication de l'arrêté du 3 novembre 2017 relatif aux conditions de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique.

Nathalie Burel indique que l'UFR SEGGAT a été choisie pour participer à la mise en œuvre de ce dispositif à titre expérimental, la DRH fera un bilan à l'issue de la phase test. Il est précisé également que le jour télétravaillé par Mme Warnier, 4 agents sont présents au pôle scolarité (sauf actuellement où un agent est en arrêt de maladie depuis début septembre).

Elle indique qu'elle reverrait les modalités de mise en œuvre du télétravail au sein de l'UFR si toutefois des dysfonctionnements dans la qualité du service rendu aux usagers lui sont signalés.

Céline Warnier ajoute que la journée de télétravail lui permet d'avancer sur les dossiers qui demandent plus de concentration et qu'elle reste joignable par mail aux horaires habituels de travail. Elle informe qu'elle a en charge la gestion de dossiers transversaux comme l'élaboration des calendriers, la complétude des divers tableaux envoyés par la DEVE, ... Afin de réaliser ces tâches, elle doit se dégager du temps hors accueil et le télétravail permet de répondre à ce besoin.

Patrice Caro souligne qu'il avait des questions à poser aux collègues en télétravail ce mardi, il n'a pas souffert de la situation et a obtenu ses réponses dans les délais très courts. Fabrice Valognes souligne le travail remarquable des personnels du service de scolarité qui doivent assurer la charge de travail d'un agent en arrêt maladie depuis le début du mois de septembre. Nicolas Le Pape indique que le recul dont nous disposons actuellement sur l'expérience du télétravail au sein de l'UFR est celui d'Anne Breillot et que cette expérience montre que le télétravail est tout à fait compatible avec gestion administrative efficace des diplômés.

Françoise Clouet informe les membres du conseil de son intention de faire valoir ses droits à la retraite à compter de décembre 2019.

Les membres du collège B proposent de voter une **motion relative aux conditions de la rentrée à l'UFR SEGGAT**. Une discussion s'engage sur l'opportunité de porter une motion. Françoise Clouet souligne que l'intérêt de cette motion est de permettre l'expression d'une défense collective des postes et des conditions de travail.

Les membres du conseil s'accordent autour du texte suivant :

"Le Conseil d'UFR SEGGAT alerte la direction de l'Université quant à la dégradation continue des conditions de travail - tant pour les personnels que pour les étudiant.e.s - qui remet en cause notre capacité à remplir les missions de service public. La situation est en particulier intenable au niveau de la scolarité en raison du non remplacement d'un congé maladie depuis la rentrée, de la suppression d'un demi-poste et de l'incertitude quant à la pérennité d'un troisième. De façon générale, nous réitérons la demande de renouvellement des personnels non remplacés et de dégel des postes d'enseignant.e.s-chercheur.e.s. De plus, nous nous opposons à la politique de contractualisation des emplois, qui précarise les personnels, ce qui contribue à affaiblir les services."

Cette motion est mise au vote :

VOTE : Unanimité.

Fin de la séance à 16h45